JO N°368 Vendredi 2 mai 2025

JOURNAL OFFICIEL
District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Info commission Appel disciplinaire du 24.04.25

- Infos PV Commission Discipline du 29.04.25 et du 02.05.25

- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 30.04.25

- PV Commission d'Arbitrage - STLJ du 28.04.25

- PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 29.04.25

- PV commission restreinte d'organisation des Compétitions du 29.04.25

-PV Commission restreinte d'organisation des Compétitions du 30.04.25

- PV commission restreinte Foot Animation du 28.04.25

- Page Technique

FERMETURE DU SITE DE LE MEE SUR SEINE

Le site de LE MEE SUR SEINE sera fermé du vendredi 9 mai 2025 au jeudi 27 mai 2025 inclus

FINALES DE COUPES

Les finales des Coupes 77 auront lieu à THORIGNY les 31 mai, 1er, 7 et 8 juin 2025.

MATCHS REMIS

Les matchs sans date reprogrammés sauf les matchs en discipline ou CDPME

sont visibles sur Footclubs et le site internet du District

FINALES DE COUPES FEMININES

Les finales des Coupes 77 critériums Féminines SENIORS, U18 et U15 à 8, et les finales des Coupes 77 SENIORS, U18F et U15F FEMININES à 11 auront lieu

le 15 JUIN 2025
à PONTAULT COMBAULT

FINALES FOOT ANIMATION

08/05/2025
FOOT PASSION U11& U13
QUINCY VOISINS

FOOT PASSION U11F & U13F
PAYS BIERES

10/05/2025
CHALLENGE IDF U11 &U11F
MITRY MORY

17/05/2025
JOUR DE COUPE U13 & U11
OZOIR

29/05/2025
CHALLENGE 77 U12 & u10
LE MEE

PLATEAUX U9F

Retrouvez dans ce numéro

►PLATEAUX U9F du 03.05.25

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures les plateaux FESTIFOOT U6/U7 et U8/U8 du

Samedi 3 MAI 2025

DERNIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT - RAPPEL

« (…/…) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations … ». (Art.10 du RSG)

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

· Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc…)

· Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc…)

· Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc…)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

· Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

· Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 3 & 4 mai 2025

M. Ludovic VANTYGHEM
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Lundi 5 mai 2025
Commission d'Appel Disciplinaire
18H30

Mardi 6 mai 2025
Commission des Statuts et Règlements
18h00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mardi 6 mai 2025
Commission de Discipline
16H00

Jeudi 7 mai 2025
Comité Directeur
18H00

VISIOCONFERENCE

COMMISSION

Mardi 6 mai 2025
Comité D'Appel Chargé des Affaires Courantes
18H30

Point Comm'

Avril 2025

Nous sommes très fiers de vous annoncer que la section féminine du CS Meaux Academy fait partie des 8 clubs finalistes de l'Édition 4 du Programme SENSATIONNELLES by Intermarché, en collaboration avec la FFF !

Parmi 363 clubs candidats, le CS Meaux Academy a su se démarquer par la qualité de son projet, et représentera avec honneur la Seine-et-Marne et l'Île-de-France lors de la grande finale à Paris le 16 juin 2025.

Dès le 28 avril 2025, vous pourrez soutenir leur projet en votant sur https://www.sensationnelles.com/?sfnsn=scwspwa#vote : le public sera le 10e membre du jury !

Bravo aux dirigeants, éducateurs, joueuses et bénévoles pour cet engagement exemplaire au service du football féminin !

Nous comptons sur toute la Seine-et-Marne pour les soutenir !

Le 9 avril dernier, l' @usvaires_football_officiel a marqué un tournant en lançant officiellement sa section e-Football avec un tournoi d'ouverture sur FC25. Une journée placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la compétition, où petits et grands se sont affrontés manette en main !

Mention spéciale à Anas, jeune U14, qui a surpris tout le monde en remportant le tournoi avec brio !

Ce type d'initiative s'inscrit pleinement dans le projet du @districtseineetmarne.77 qui œuvre activement à la promotion des nouvelles pratiques, notamment le e-football. L'objectif ? Offrir aux clubs une nouvelle manière d'impliquer leurs licenciés, renforcer les liens intergénérationnels et faire vivre le foot autrement, sur le terrain comme sur console.

Et ce n'est que le début… le tournoi e-Football du District continue d'encourager les clubs à se lancer dans l'aventure numérique !

Ce vendredi 25 avril 2025, notre stagiaire Mathis MOISSET et Tony DOS SANTOS ALVES ont animé une séance de FitFoot de 45 minutes sur le terrain du Val d'Europe FC
Au programme : enchaînements cardio, renforcement musculaire et bonne humeur, le tout en musique !

Un grand merci à l'association « Footeuses à tout âge » ainsi qu'aux jeunes joueuses du Val d'Europe FC pour leur énergie et leur motivation !
On remet ça quand vous voulez !

Rendez-vous le mardi 20 mai 2025 de 9h30 à 12h30 pour une matinée sportive et inclusive à destination des établissements médico-sociaux !

Au programme :
• Bâche de tir
• Foot golf
• Exercices de motricité
… et plein d'autres activités ludiques accessibles à tous !

Une matinée placée sous le signe du partage, de la convivialité et du football pour tous !

Rejoignez-nous!

Cliquez ici | Cliquez ici | Cliquez ici

Le Point Comm'

Avril 2025

Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 24 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28246478
Coulommiers Brie F – Emerainville Fc
Séniors D2B du 23/03/25

Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 23 avril 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.
Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 28281772
Vaires Ent. E C US – Le Mée Sports 21
U14 D1 du 15/03/25

Match 28913660
Claye Souilly – Chelles
U16 D1 du 16/03/25

REPRISE DE DOSSIER

Match 28245481
Courtry Academy – Othis C.O.
Sénior D2 du 06/04/2025

Match 28915306
Servon FC – Dammarie les Lys FC
U18 D2C du 13/04/20255

Match 53246751
Crecy Fc – Lieusaint Foot As
Coupe 77 CDM du 20/04/25

Match 28911704
Dammarie Les Lys FC – Le Mée Sports
Vétéran D2 du 06/04/2025

MATCH 53240584
ST PATHUS 1 – SENART M. 2
COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

CHAMPIONNAT

Match 28913451
FC Cosmo 77 – Gretz Tournan
Séniors D2B du 27/04/25

Match 29272883
Moret Veneux – Braytois CS
U16 D3 Unique du 27/04/25

Match 28912923
Alliance 77 – Chevry Cossigny Fc
Vétérans D3B du 27/04/25

Match 53297228
Port de l'Ourcq Mitry – Vaux La Rochette
CDM Coupe Comité du 27/04/25

Match 29252737
Mouroux CS – Coubert FC
CDM D2 du 27/04/25

Match 29236376
Mouroux CS – Val de France
U14 D4 du 26/04/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28246716
Saint Mard – St Pathus
Séniors D3A du 23/03/25

Match 29882928
Servon – St Mard
Séniors Critérium Féminin A du 22/03/25

Match 29253890
Ent Crisenoy Arc – Ponthierry US 32
Vétérans D4C du 30/03/25

Match 29614462
St Germain Laval – Fontenay Tresigny
U18 D3 B du 06/04/2025

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11
CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

Match 28246752
Frat. Esbly Foot – Plessis Placy Port.
Sénior D3 Poule A du 06/04/2025

CONVOCATIONS

Match 29617757
Vaux La Rochette – Lieusaint Foot As
Sénior D1 Féminine du 05/04/2025

Match 29272397
Pin Villevaude As – Ferrieres Brie USD
U16 D3 Poule B du 06/04/2025

Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du vendredi 2 mai 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.
Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

CHAMPIONNAT

Match 28239140
Meaux Academy CS 2 – Lognes U.S. 1
Sénior D1 du 01/05/2025

Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 30 avril 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL
DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».
Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « FICHE DE SIGNALEMENT MATCHS SENSIBLES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29272702 SAVIGNY 22 – VAL YERRES 21 – U16 D3D du 04/05/2025 à 12h

La Commission,

Considérant la transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de VAL YERRES,

Considérant que le club de VAL YERRES indique qu'il y aurait des menaces lors du match aller en vu du match retour,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les garanties pour le bon déroulement de la rencontre,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des officiels sur cette rencontre,

Décide la désignation d'UN (1) Arbitre officiel majeur, et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de VAL YERRES,

---

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevant et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.

Commission Départementale d'Arbitrage

Section Technique des Lois du Jeu

PROCÈS VERBAL du Mardi 29 Avril 2025

Présidence : Fabien EL MKELLEB

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabrice ZANNIER,

Match 28912918
Chevry Cossigny F.C 31 – Val de l'Yerres 31
Vétérans D3 Poule B

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier
Notamment de la FMI, du mail du club de Val de l'Yerres pour confirmer la réserve technique,

Prend connaissance de la réserve technique déposée par le club de Val de l'Yerres concernant le fait que lors des dix dernières minutes de la rencontre le club de Chevry -Cossigny aurait effectué 5 changements de joueurs au lieu des 3 autorisés.

Considérant qu'il n'y a aucun changement de joueurs indiqué sur la F.M.I

Reprise du dossier,

Après examen des pièces figurant au dossier,
Après réception du rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre indiquant que la réserve technique a été posée après la rencontre,
Après réception du rapport du capitaine de l'équipe de Val d'Yerres qui déclare que l'arbitre bénévole n'a pas voulu prendre la réserve technique sans indiquer les minutes des changements de joueurs,

Considérant que la réserve technique a été posée après la rencontre,

Considérant que la réserve technique n'a pas été posée au bon moment,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réclamation recevable mais non fondée

Score acquis sur le terrain confirmé.

La présente décision est susceptible d'appel devant la section des Lois du Jeu de la CRA de la Ligue de Paris dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G. de la Ligue de Paris.

Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 29 avril 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absents excusés : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS

ST MARD 1 – COURTRY F 1
SENIORS D3A DU 13/04/2025
Demande d'évocation de la Commission du club de ST MARD, par courriel en date du 16/04/2025, concernant le joueur BORGES GONCALVES Carlos de COURTRY susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission,
Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de COURTRY a fourni ses observations dans les délais impartis,
Considérant que le joueur BORGES GONCALVES Carlos a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 23/03/2025 avec date d'effet du 31/03/2025, décision publiée sur FootClubs le 28/03/2025 et non contestée,
Considérant qu'entre le 31/03/2025 (date d'effet de la sanction) et le 13/04/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de COURTRY évoluant en SENIORS D3A n'a disputé aucune rencontre officielle,
Considérant que, dès lors, le joueur BORGES GONCALVES Carlos était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match,
Par ces motifs,
Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à COURTRY F (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain au club de ST MARD (3 points ; 2 buts),
Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur BORGES GONCALVES Carlos à compter du lundi 05/05/2025, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF,
Débit COURTRY : 43,50 € + 45€
Crédit ST MARD : 43,50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53261421
SAVIGNY 35 – ENT EVERLY FC BRAY 35
+45 ANS COUPE COMITE DU 20/04/2025
Réclamations du club d'EVERLY concernant des joueurs de SAVIGNY qui n'auraient pas l'âge requis pour jouer dans la catégorie
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que la confirmation de la réclamation d'EVERLY a été faite le 22/04/2025, donc hors délai
Par ces motifs
Dit réclamation irrecevable en la forme, résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District article 30.13
- Débit de EVERLY : 43.50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53259222
NANTEUIL 2 – CESSON VSD 2
SENIORS COUPE COMITE DU 20/04/2025
Réclamations du club de NANTEUIL par courriel en date du 22/04/2025 concernant des joueurs susceptibles d'avoir participé lors de la dernière rencontre en équipe supérieure
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que la confirmation de la réclamation NANTEUIL a été faite le 22/04/2025, donc hors délai
Par ces motifs
Dit réclamation irrecevable en la forme, résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District article 30.13
- Débit de NANTEUIL : 43.50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912949
POMMEUSE 31 – ALLIANCE 77 31
VETERANS D3B DU 13/04/2025
Demande d'évocation de la Commission par courriel du club d'ALLIANCE 77 en date du 15 avril 2025, concernant le joueur n°14 de POMMEUSE qui ne semble pas être celui inscrit sur la feuille de match.
Considérant que le club de POMMEUSE a fait parvenir ses observations dans les délais impartis
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le club d'ALLIANCE 77 émet des doutes sur l'identité du joueur n°14 de POMMEUSE NGUYEN Hoang Tuan que ses coéquipiers appelaient Flo ou Florentin,
Considérant que dans ses observations, le club de POMMEUSE précise que le 2ème prénom du joueur sus nommé est Florentin
Considérant de plus que le club de POMMEUSE a fourni une copie de la pièce d'identité du dit joueur
Considérant que la photo de la PI est identique à celle de la licence de NGUYEN Hoang Tuan
Par ces motifs
Dit l'évocation non fondée
Résultat acquis sur le terrain confirmé
- Débit de ALLIANCE 77: 43.50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

PONTHIERRY

U18 D2
Demande d'évocation de la Commission du club de PONTHIERRY par courriel en date du 14/04/2025 concernant le fait que l'équipe U18 D2 du club de CPSP aligne depuis le début de saison 2 joueurs mutés hors période
Considérant que le club de CPSP a fait parvenir ses observations dans les délais impartis
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant qu'il s'agit d'une infraction répétée aux règlements pouvant provoquer l'acquisition d'un droit indu, la demande d'évocation est recevable
Considérant que la Commission ne peut revenir que sur les rencontres non homologuées à la date de la demande.
Considérant qu'il y a 4 rencontres dans ce cas :
16/03/2025 SERVON 21 – CPSP 21
23/03/2025 CPSP 21 – AVONNAISE 21
06/04/2025 CPSP 21 – MORET VENEUX 21
13/04/2025 NANDY 21 – CPSP 21
Considérant la rencontre du 16/03 : 2 joueurs mutés hors période présents sur la FMI
Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CPSP 21 et en attribue le gain (3 points ; 2 buts) à l'équipe de SERVON 21
Rencontre du 23/03/2025 : 1 joueur muté hors période présent sur la FMI
Résultat acquis sur le terrain confirmé
Rencontre du 06/04/2025 : 2 joueurs mutés hors période présents sur la FMI
Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CPSP 21 et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de MORET VENEUX 21
Rencontre du 13/04/2025 : 2 joueurs mutés hors période présents sur la FMI
Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CPSP 21 et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de NANDY 21
RSG District article 7.5
- Débit de CPSP : 43.50 €
- Crédit de PONTHIERRY : 43.50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 29238556
LIEUSAINT 22 – FONTAINEBLEAU 24
U14 D4F DU 05/04/2025
Réserves du club de FONTAINEBLEAU concernant les joueurs de LIEUSAINT susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Pris connaissance des réserves de FONTAINEBLEAU confirmées pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe supérieure de LIEUSAINT 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 05/04/2025 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 29/03/2025 et l'a opposée à AVONNAISE 21 pour le compte du Championnat U14 D2C
Considérant qu'après vérification, aucun joueur de LIEUSAINT figurant sur la feuille de match du 29/03/2025 n'a participé à la rencontre en référence
Par ces motifs,
Dit les réserves de FONTAINEBLEAU non fondées
Résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District article 7.9

Débit FONTAINEBLEAU : 43,50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28239145
VAIRES 1 – ST THIBAULT FC 1
SENIORS D1 DU 13/04/2025
Réserves du club de VAIRES concernant le nombre de joueurs mutés de St THIBAULT inscrits sur la feuille de match
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que la confirmation des réserves de VAIRES a été faite le 16/04/2025, donc hors délai
Par ces motifs
Dit réserves irrecevables en la forme, résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District article 30.13
- Débit de VAIRES : 43.50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28246777
AVONNAISE
U18 D2
Demande d'évocation de la Commission du club de AVONNAISE par courriel en date du 16/04/2025 concernant le fait que l'équipe U18 D2 du club de CPSP aligne depuis le début de saison 2 joueurs mutés hors période
Dossier déjà traité suite à la demande de PONTHIERRY (voir ci-dessus)

MATCH 29272041
ENT.PLAINE/CLAYE 21 – NANTEUIL 21
U16 D3A DU 27/04/2025
Réserves du club de NANTEUIL concernant le gardien de but de ENT.PLAINE/CLAYE sorti en cours de partie et rentré à la fin du match avec le n° 14
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le gardien de but de ENT.PLAINE/CLAYE a été remplacé dans les buts par le joueur inscrit sous le n°13.
Considérant qu'il est entré en fin de partie avec un maillot portant le n°14 alors qu'il n'y a pas de n°14 sur la FMI
Considérant que tous les joueurs ayant participé à la rencontre sont bien inscrits sur la FMI
Par ces motifs
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé
Demande à l'arbitre bénévole de la rencontre de bien vouloir à l'avenir notifier les changements effectués en cours de partie
Débit NANTEUIL : 43.50€
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28247496
BUSSY FC 1 – TRILPORT 2
SENIORS D3C DU 04/05/2025
Courriel du club de **TRILPORT** en date du **25/04/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.*

Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..
Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.
Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 16/03/2025 et 27/04/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dès la connaissance de la fermeture du terrain le 27/04
Après en avoir délibéré
Hors la présence de Laurent Sabotier
Décide que le match du 04/05/2025 aura lieu sur les installations du club de TRILPORT
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28245463
QUINCY V. 1 – NANTEUIL 1
SENIORS D2A DU 30/03/2025
Demande d'évocation de la Commission du club de QUINCY par courriel en date du 25/04/2025, concernant le joueur de NANTEUIL KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission en informe le club de NANTEUIL et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 05/05/2025

MATCH 28239082
MEAUX 2 – VILLEPARISIS 1
SENIORS D1 DU 27/04/2025
Demande d'évocation de la Commission du club de MEAUX en date du 29/04/2025 concernant le joueur de VILLEPARISIS GUENIFI Amin susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission en informe le club de VILLEPARISIS et lui demande de faire parvenir ses observations pour le 05/05/2025

MATCH 28917517
MEAUX 23 – CHELLES 21
U14 D2A DU 12/04/2025
Réserves du club de CHELLES concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs MEAUX 23 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.
La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance des réserves de l'équipe de CHELLES pour les dire recevables en la forme,
Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U14 D2A, matchs remis compris,
Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 4 joueurs de MEAUX 23 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir
* M. BAH Ibrahima (17)
* M. GNAKPA Christ Lorenzo (16)
* M. KONGBO Noah (18)
* M. SINEPHRO Kelyan (15)
Par ces motifs,
Dit les réserves de l'équipe de CHELLES recevables et fondées
Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de MEAUX 23 et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de CHELLES 21

RSG District Article 7.10
Débit MEAUX : 43,50€
Crédit CHELLES : 43,50€
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29614484
LIEUSAINT 22 – MONTEREAU 22
U18 D3B DU 27/04/2025
Réclamation d'après match du club de MONTEREAU en date du 29/04/2025 concernant les joueurs de LIEUSAINT susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure lors du dernier match de celle-ci
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'équipe supérieure LIEUSAINT 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 27/04/2025 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 20/04/2025 et l'a opposée à l'équipe de Dammarie 21 pour le compte du championnat U18 D2C,
Considérant qu'après vérification les joueurs REBANHO KOUKA Cyrus, CENGIZ Enis, EL OUARDANI Tariq, KAPIAMBA MUDIPANU Prestone, DOUMBIA Yaya et BA Kalilou figurant sur la feuille de match du 20/04/2025 ont participé à la rencontre en rubrique,
Par ces motifs, dit les réclamations de MONTEREAU fondées,
Donne match perdu par pénalité à LIEUSAINT 22.(- 1 point ; 0 but) l'équipe de MONTEREAU conservant les buts et les points acquis lors de la rencontre
RSG District article 7.9
Débit LIEUSAINT : 43,50 €
Crédit MONTEREAU : 43,50 €
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 53318100
CPSP 21 – PONTAULT UMS 22
COUPE COMITE U14 DU 26/04/2025
Réserves du club de PONTAULT concernant le nombre de joueurs mutés de CPSP, inscrits sur la feuille de match
La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant après vérification que l'équipe de CPSP a inscrit sur la FMI les joueurs
AIT MAHMED Amir (enregistrement 16/09/2024) MH
BENNOUI Haron (enregistrement 13/07/2024) MN
MENGA MENGA Enzo (enregistrement 03/07/2024) MN
MAWEJA TSHIBANGU Brandon (enregistrement 01/07/2024) MN
Les joueurs suivants sont dispensés de mutation (Art. 117B)
SHURDHANI (enregistrement 31/01/2025)
YAAYA Marwan (enregistrement 06/02/2025)
Par ces motifs
Dit les réserves recevables mais non fondées
Résultat acquis sur le terrain confirmé
RSG District Article 7.5
Débit PONTAULT : 43,50€
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 28246551
EMERAINVILLE 1 – VAL D'EUROPE 2
SENIORS D2B DU 27/04/2025
Demande du club de VAL D'EUROPE, concernant les joueurs d'EMERAINVILLE, NOEL Jordan et LE COURT Benjamin susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre

CONVOCATION

MATCH 29616886
SENGOL 3 – FUTSAL CHAMPBENOIST 1
SENIORS FUTSAL D2B DU 20/04/2025
Réclamations d'après match du club de FUTSAL CHAMPBENOIST par courriel en date du 21/04/2025 concernant des joueurs de SENGOL 3 ayant disputé 2 rencontres 2 jours consécutifs, ainsi que des joueurs susceptibles d'avoir évolué sous fausse licence

La commission convoque pour sa réunion du 15 mai 2025 à 19h00 à MONTRY

Du club de SENGOL :
ROBIN Claude, arbitre bénévole
ROBERT Jérome, arbitre assistant
PETITPAS Eric, capitaine
DAMIAO Matteo, joueur
BAH Abd el Nasser, joueur
ABDOU Ben, licencié joueur

Du club de CHAMPBENOIST:
GHANEM Walid, éducateur
BIKOUMOU Maron, capitaine,

MATCH 29261381
OZOUER 5 – VAUX ROCHETTE 5
CDM D2C DU 30/03/2025
Demande d'évocation de la Commission par courriel du club d'OZOUER en date du 13 avril 2025, concernant le joueur n°10 de VAUX ROCHETTE qui ne semble pas être celui inscrit sur la feuille de match.
Considérant que le club de VAUX ROCHETTE a fait parvenir ses observations dans les délais impartis

La commission convoque pour sa réunion du 15 mai 2025 à 19h30 à MONTRY

CHAPPUT Williams, arbitre officiel

Du club d'OZOUER :
GAIO Sébastien, arbitre assistant
NEFOUSSI Julien, délégué
GARNIER Cédric, capitaine
GABORY Antoine, éducateur

Du club de VAUX ROCHETTE :
TABTI Yanis, arbitre assistant
JACQUET Marvin, capitaine

KETCHAYA DE LEUNDJEU Jordan, joueur

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CLAYE SOUILLY
Tournoi U15F du 22 juin 2025
Validé sous réserve de la disponibilité des installations

COMBS
Tournoi U15 du 15 juin 2025
Validé sous réserve de la disponibilité des installations

BRIE FC
Tournoi U6-U7 du 01er mai 2025
Tournoi U8-U9 du 01er mai 2025
Tournoi U10-U11 du 21 juin 2025
Tournoi U12-U13 du 30 juin 2025
Validés sous réserve de la disponibilité des installations

ROISSY ANTILLAIS
Tournoi 55 ANS du 22 juin 2025
Validé sous réserve de ne pas dépasser le temps de jeu d'un match sur la journée

THORIGNY FC
Tournoi U8-U9 du 8 mai 2025
Validé sous réserve de la disponibilité des installations

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 29 avril 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs
* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29241343	27/04/25	CRIT. 55 ANS	Poule A	MITRY COMPANS GOELLY 40	OTHIS CO 40
29241484	27/04/25	CRIT. 55 ANS	Poule B	VAIRES US 41	LE PIN VILLEVAUDE 40
29882924	26/04/25	CRIT. FEMININ SENIORS	Poule A	CRECY FC 1	PONTAULT COM. UMS 2
29616864	27/04/25	SENIORS D2 FUTSAL	Poule B	SENGOL 77 3	FERTE SS/JOUARRE 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13**). En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

R.A.S

La Commission réclame pour la 2eme fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29909826	09/04/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule AB	LESIGNY USC 1	CHEVRY COSSIGNY 1
29967667	12/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule A	SENART MOISSY 1	EFSSM 2
29967775	12/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	SENART MOISSY 2	EFSSM 3
29967373	12/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 1	ST MARD AS 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29967730	02/04/25	CRIT. FEMININS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 1	MEAUX ACADEMY 1
29967363	05/04/25	CRIT. FEMININS U13	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 1	VAIRES US 1
29905852	05/04/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule L	BOCAGE AMICALE 1	AVONNAISE US 2

FORFAITS

MATCH 29617748 ST PATHUS OISSERY 1 – LIEUSAINT AS 1 SENIORS D1 FEMININES du 26/04/25
Lecture du courriel du club de AS LIEUSAINT avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29882932 PONTAULT COM. UMS 2 – MOUSSY NEUF ES 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 03/05/25
Lecture du courriel du club de MOUSSY LE NEUF avisant du forfait de son équipe
***2ème Forfait avisé**

MATCH 29882990 MELUN FC 1 – MARLES AC 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 03/05/25
Lecture du courriel du club de MARLES AC avisant du forfait de son équipe
***2ème Forfait avisé**

MATCH 29881292 SENART MOISSY 2 – QUINCY VOISINS 2 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 04/05/25
Lecture du courriel du club de QUINCY VOISINS avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29878582 ST PATHUS OISSERY 31 – CHAMPS S/MARNE 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule B du 03/05/25
Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe
***3ème Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ST PATHUS**

MATCH 29878792 ST PATHUS OISSERY 32 – CHAMPS S/MARNE 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule I du 03/05/25
Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe
***3ème Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ST PATHUS**

MATCH 29968940 C.P.S.P. 34 – SENART MOISSY 34 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule B du 03/05/25
Lecture du courriel du club de SENART MOISSY avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29911933 ST MARD 31 – PIN VILLEVAUDE 31 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule H du 03/05/25
Lecture du courriel du club de LE PIN VILLEVAUDE avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29911996 TRILPORT 33 – CS COURTRY ACADEMIE 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule I du 03/05/25
Lecture du courriel du club de COUTRY ACADEMIE avisant du forfait de son équipe
***3eme Forfait avisé entrainant le forfait général de l'équipe de COURTRY ACADEMIE**

MATCH 29969090 CHAMPS S/MARNE 34 – JOUARRE ASM 31 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule G du 03/05/25
Lecture du courriel du club de JOUARRE AS avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29909837 PRESLES EN BRIE 1 – FONTENAY TRESIGNY 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AB du 03/05/25
Lecture du courriel du club de FONTENAY TRESIGNY avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29908255 FC CONGISSOIS 1 – VAIRES US 4 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule H du 03/05/25
Lecture du courriel du club de US VAIRES avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29908987 GREZT TOURNAN 4 – CHEVRY COSSIGNY 3 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule R du 03/05/25
Lecture du courriel du club de CHEVRY COSSIGNY avisant du forfait de son équipe
***2ème Forfait avisé**

MATCH 29969385 VAIRES US 32 – LOGNES US 34 CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule A du 03/05/25
Lecture du courriel du club de US LOGNES avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29916251 POMMEUSE FAREMOUTIER 31 – LOGNES US 32 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule D du 03/05/25
Lecture du courriel du club de US LOGNES avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29916507 COMBS LA VILLE 31 – BOISSISE PRINGY 31 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule D du 03/05/25
Lecture du courriel du club de US LOGNES avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29916823 CHATELET EN BRIE 31 – MONTEREAU AS 31 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule I du 03/05/25
Lecture du courriel du club de BOISSISE PRINGY US avisant du forfait de son équipe
***2ème Forfait avisé**

MATCH 29916865 CHATELET EN BRIE 32 – MONTEREAU AS 33 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule P du 03/05/25
Lecture du courriel du club de US LOGNES avisant du forfait de son équipe
***3ème Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de MONTEREA ASA**

MATCH 29905535 DAMMARTIN CS 2 – CS COURTRY ACADEMIE 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule C du 03/05/25
Lecture du courriel du club de COUTRY ACADEMIE avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29905789 COMBS LA VILLE 1 – BRIARD SC 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule J du 03/05/25
Lecture du courriel du club de COMBS LA VILLE avisant du forfait de son équipe
***2ème Forfait avisé**

MATCH 28922107 L E M 1 – CHESSY ACADEMY 1 SENIORS D1 FUTSAL du 30/04/25
Lecture du courriel du club de CHESSY ACADEMY avisant du forfait de son équipe
***1er Forfait avisé**

MATCH 29616811 FUTSAL CHAMPBENOIST 1 – ESP SLT 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 28/04/25
Lecture de la feuille de match
L'équipe de ESPERANCE SAVIGNIENNE ne s'est pas présentée
***1er Forfait non avisé**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
ST PATHUS OISSERY 31	CRIT. EXC U9	Poule B	22 €
ST PATHUS OISSERY 32	CRIT. EXC U9	Poule I	22 €
MONTEREAU ASA 33	CRIT. ESPOIR U12	Poule P	22 €
COUTRY ACADEMIE 32	CRIT. ESPOIR U10	Poule I	22 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 26 et 27 AVRIL 2025

MATCH 53301804 LOGNES US 1 – SENART MOISSY 1 COUPE 77 U15F du 26/04/25
Demande de modification de date par courriel du club de LOGNES US pour disputer la rencontre le 08/05/25 au lieu du 26/04/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 3 et 4 MAI 2025

MATCH 29882323 C.P.S.P. 1 – MONTEREAU ASA 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule E du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de C.P.S.P pour disputer la rencontre le 11/05/25 au lieu du 04/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967778 EFSSM 3 – EFPF 1 CRITERIUM FEMININ U11 Poule D du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de EFPF pour disputer la rencontre le 10/05/25 au lieu du 03/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909017 FC GUIGNES 1 – C.P.S.P 2 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule S du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de C.P.S.P pour disputer la rencontre le 10/05/25 au lieu du 03/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29909293 AVONNAISE US 1 – MAROLLES AS 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule V du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de AVONNAISE US pour disputer la rencontre le 17/05/25 au lieu du 03/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29905637 JOUARRE ASM 1 – FERRIERES BRIE USD 1 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule F du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de FERRIERES EN BRIE pour disputer la rencontre le 17/05/25 au lieu du 03/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29906059 VERNEUIL L'ETANG USM 1 – JOUY YVRON 1 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule R du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de VERNEUIL L'ETANG pour disputer la rencontre le 17/05/25 au lieu du 03/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882933 MEAUX PORTUGAISE UF 1 – CRECY FC 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 03/05/25
Demande de modification de date par courriel du club de FRANCO PORTUGAISE MEAUX pour disputer la rencontre le 25/05/25 au lieu du 03/05/25
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29261439 PIN VILLEVAUDE AS 41 – PORT. DE L'OURCS MITRY 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 04/05/25
Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de LE PIN VILLEVAUDE pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu du 9H30
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241572 PIN VILLEVAUDE AS 40 – LAGNY MESSAGERS 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 04/05/25
Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de LE PIN VILLEVAUDE pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu du 9H30
ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

CLUB MITRY COMPANS GOELLY

En raison des finales régionales U13G et U13F organisées sur les installations de MITRY MORY le 3 MAI 205, les rencontres suivantes sont reportées :

- 29907690 – Mitry Compans Goelly 2 – Asm Fertoise 1 – Crit. Espoir U11 Poule A
- 29907732 – Mitry Compans Goelly 3 - Asm Fertoise 2 – Crit. Espoir U11 Poule B
- 29911679 – Mitry Compans Goelly 33 - Changis St Jean Ussy 31– Crit. Espoir U10 Poule F
- 29911747 – Mitry Compans Goelly 34 - Changis St Jean Ussy 32– Crit. Espoir U10 Poule G
- 29969000 – Mitry Compans Goelly 35 – Noisiel Foot Academy 33 – Crit. U10 Exc. Poule D
- 29969150 – Mitry Compans Goelly 1 – Sénart Moissy 1 – Crit. U11 Exc. Poule B
- 29967748 – Mitry Compans Goelly 1 – Dammartin Cs 1 – Crit. Feminin U11 Poule C

Week-end du 24 et 25 MAI 2025

MATCH 29258050 VILLEPARISIS 40 – MITRY COMPANS GOELLY 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 25/05/25

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre sur les installations de MITRY MORY

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPE 77 U15F et U18F

Matchs sans date

COUPE U18F

- 53339597 US TORCY 1 – LOGNES UYS 1
- 53339598 MEAUX ACADEMY 1- SENART MOISSY 1

COUPE U15F

- 53339846 EFSSM 1 – VAIX LA ROCHETTE 1

La commission demande aux clubs de faire parvenir une date de jeu pour sa réunion du 6 MAI 2025
Les rencontres doivent se jouer au plus tard le 29/05/25

COUPE U15F

- 53339847 US TORCY 1 – SENART MOISSY 1 ou LOGNES 1

La commission demande aux clubs de faire parvenir une date de jeu pour sa réunion du 13 MAI 2025
Les rencontres doivent se jouer au plus tard le 29/05/25

MATCHS REMIS SANS DATE

Matchs sans date Seniors D2A Futsal

- 29616757 Acs Chantereine 2 – Futsal Mrt 2 du 10/01/2025 – **Nouvelle date le 09/05/2025**
- 29616763 Villeparisis Usm 1 – Acs Chantereine 2 du 24/01/2025 – **Nouvelle date le 18/05/2025**

MATCHS A HUIS CLOS

Seniors D2A Futsal

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour l'équipe 2 Seniors Futsal de l'ACS CHANTEREINE et inflige à ladite équipe un huis-clos total (pour ses matchs à domicile) jusqu'à la fin de la saison 2024- 2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos à la charge du club recevant **Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 12 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.**

Les matchs suivants sont concernés :

- 29616803 Acs Chantereine 2 – Villeparisis Usm 1 **du 02/05/225**
- 29616757 Acs Chantereine 2 – Futsal Mrt 2 du **09/05/2025**
- 29616813 Acs Chantereine 2 – Ferté Ss/Jouarre 1 du **16/05/2025**

Prochaine réunion sur convocation

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du Mercredi 30 avril 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes
*Suivi FMI
*Problème FMI
*Reports/Modifications

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

La Commission réclame pour la 2eme fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236341	19/04/25	U14	D4B	CRECY 23	VAL DE France 22
Score transmis par le club de Val de France : forfait 0 - 5					
28246495	20/04/25	SENIORS	D2B	EMERAINVILLE 1	MORMANT FC 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :
***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

PROBLEME SCORE

30171782	26/04/25	U15	Niveau 1	MEAUX 2	BUSSY FC 1
Courriel de l'arbitre officiel informant la Commission d'une erreur sur le score de la rencontre, celui-ci étant de 3--1 et non de 4-1 comme indiqué sur la FMI					

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 3 buts à 1 en faveur de Meaux CS

29221081	27/04/25	SENIORS	D4A	JOUARRE 1	CLAYE S. 3
Courriel de l'arbitre officiel informant la Commission d'une erreur sur le score de la rencontre, celui-ci étant de 0--3 et non de 0-4 comme indiqué sur la FMI **Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 3 buts à 0 en faveur de Claye Souilly**					

REPORTS/MODIFICATIONS
Toutes Compétitions District

MATCHS SANS DATE

Coupe Seine et Marne U14

BUSSY 21 ou FONTAINEBLEAU 22 – TORCY 21

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.
En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.
Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (30/04/2025)
La rencontre BUSSY 21 ou FONTAINEBLEAU 22 – TORCY 21 initialement prévue le 10/05/2025, a été placé sans date,
Par ces motifs,
La Commission programme la rencontre le Mercredi 14 mai 2025 à 20H00

Coupe Comité U18

MATCH 53324774 OL LOING 21 – FERTE S/J 21

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.
Considérant l'absence de proposition des 2 clubs
Considérant que la date limite de jeu de ce tour arrive à son terme prochainement (15/05/2025) et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Considérant que les 2 équipes ne jouent pas le 08/05/2025.
Considérant qu'il s'agit d'une des deux date conjointe libre pour les 2 équipes.
Par ces motifs,
La Commission décide de reporter ce match le 08/05/2025 à 13h00

Coupe 77 Vétérans

MATCH 53329055 CHELLES 31 – LOGNES 31

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.
En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.
Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)
La rencontre **CHELLES 31 – LOGNES 31** initialement prévue le 27/04/2025, a été placé sans date,
Par ces motifs,
La Commission programme la rencontre le Mercredi 14 mai 2025 à 20H00

Coupe 77 + 45 ANS

MATCH 53324799 COMBS 36 – CLAYE S. 36

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.
En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.
Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)
La rencontre **COMBS 36 – CLAYE S. 36** initialement prévue le 27/04/2025, a été placé sans date,
Par ces motifs,

La Commission programme la rencontre le Mercredi 21 mai 2025 à 20H00

Coupe Comité + 45 ANS

MATCH 53324825 ENT.FERRIERES/CROISSY 35 – ST THIBAULT FC 35

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/2 de finale) est fixée au 15/05/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 15/05/2025.

Considérant les délais d'homologations (13 jours) et de la date de jeu de la rencontre du tour précédent (27/04/2025)

La rencontre **ENT.FERRIERES/CROISSY 35 – ST THIBAULT FC 35** initialement prévue le 27/04/2025, a été placé sans date,

Par ces motifs,

La Commission programme la rencontre le … (Date à confirmer)

Jeudi 1er mai 2025

MATCH 29239945 TORCY 35 – MITRY OURCQ PORTUGAIS 35 +45 ANS GrA du 01/05/2025

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre le 21/05/2025 à 20h30 au lieu du 01/05/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MITRY OURCQ PORTUGAIS

MATCH XXX PAYS BIERES 21 – LIEUSAINT 22 U18 D3B du XXX

Considérant que cette rencontre n'a pas été générée informatiquement suite à une inscription tardive d'équipe,

Considérant que ce bug a été signalé à la DSI qui n'a pas pu résoudre pour le moment ce fait,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match le 01/05/2025 à 14 heures 30 à Chailly en Bière (utilisation d'une feuille de match papier).

Forfait avisé du club de LIEUSAINT

Week-end du 03 et 04 mai 2025

MATCH 29236872 CLAYE S. 24 – FONTENAY TRESIGNY 21 U14 D4 du 03/05/2025

28/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

La Commission

Considérant le nombre de rencontres organisées le 03/05/2025 sur les installations de CLAYE SOUILLY, générant un problème d'occupation de terrain.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de CLAYE SOUILLY

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 28917538 CLAYE S. 22 – ST PATHUS 21 U14 D2A du 03/05/2025

28/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 16H00

La Commission

Considérant le nombre de rencontres organisées le 03/05/2025 sur les installations de CLAYE SOUILLY, générant un problème d'occupation de terrain.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de CLAYE SOUILLY
ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00
ACCORDS CLUBS pour 13H00

MATCH 29261374 OZOUER 5 – REAU 5 CDM D2C du 04/05/2025
13/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **REAU** pour disputer la rencontre à 9H30 à REAU au lieu de 10H00 à OZOUER
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOUER

MATCH 28881292 MORMANT FC 31 – VAL DE France 31 VETERANS D1 du 04/05/2025
28/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9h30
DEMANDE REFUSÉE PAR LE CLUB DE VAL DE France
La Commission
Considérant le nombre de rencontres organisées le 04/05/2025 sur les installations de MORMANT, générant un problème d'occupation de terrain.
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de MORMANT FC
ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 29258115 LE PIN 35 – VAL DE France 35 +45 ANS Gr. A du 04/05/2025
28/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 10H45 au lieu de 9h30
La Commission
Considérant le nombre de rencontres organisées le 04/05/2025 sur les installations de LE PIN, générant un problème d'occupation de terrain.
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de LE PIN
ACCORD DE LA COMMISSION pour 10h45

MATCH 28923923 CLAYE SOUILLY 22 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 du 04/05/2025
16/04/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre le 30/04/2025 à 20H00 au lieu du 04/05/2025 à 17H00
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

MATCH 28913679 FONTAINEBLEAU 21 – VILLEPARISIS 2116 D1 du 04/05/2025
Considérant que cette rencontre ne peut avoir lieu le 04/05/2025 en raison de l'indisponibilité des installations de FONTAINEBLEAU
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Considérant que les 2 équipes ne jouent pas le 08/05/2025.
Considérant qu'il s'agit de la seule date conjointe libre pour les 2 équipes.
Par ces motifs,
La Commission décide de reporter ce match le 08/05/2025 à 12H00

MATCH 29272083 NANTEUIL 21 – ST PATHUS 21 U16 D3A du 04/05/2025
28/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 13H00
ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H30

MATCH 29272699 NANDY FC 22 – CPSP 22 U16 D3D du 04/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30
ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

MATCH 29272963 NANDY FC 21 – CPSP 21 U16 D3F du 04/05/2025
29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H30
Considérant le nombre de rencontres organisées le 04/05/2025 sur les installations de NANDY, générant un problème d'occupation de terrain.
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de NANDY FC
ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 28245471 CRECY FC 1 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2A du 04/05/2025
30/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 16H00
ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 10 et 11 mai 2025

MATCH 29721719 FERTE S/J 21 – VILLENOY 21 U18 D3C du 19/01/2025
Considérant que cette rencontre n'a pu avoir lieu en raison d'un terrain impraticable,
Considérant que la rencontre n'avait, à ce jour, pas été reprogrammée,
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Considérant qu'un match de Coupe de France a été programmé sur les installations de FERTE S/J à 14H30,
Par ces motifs,
La Commission décide de programmer ce match le 11/05/2025 à 12H30

MATCH 29272464 PLAINE FRANCE 26 – VAIRES 23 U16 D3C du 11/05/2025
Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Championnat U16 D3C à 13h00 et une rencontre de Coupe de France à 14H30,
Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,
Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,
Considérant que l'horaire de la rencontre U16 D3 doit être modifié, pour un coup d'envoi à 12H30
La Commission décide de programmer la rencontre à 12H30

MATCH 28246980 MAGNY 2 – OTHIS 2 SENIORS D3B du 11/05/2025
16/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00
ACCORD DU CLUB D'OTHIS
Après vérification de l'occupation des terrains, le terrain est occupé par un match de Coupe de France à cet horaire, impossible de valider à ce stade.
Considérant que l'horaire de la rencontre a été modifié le 30/04/2025, pour un coup d'envoi à 16h00.
La Commission donne son accord pour 14H00

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025
12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00
ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28912956 CHEVRY 1 – POMMEUSE 1 VETERANS D3B du 18/05/2025

01/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025,

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE POMMEUSE

16/04/2025-Demande de modification de terrain et d'horaire par courriel du club de **CHEVRY** pour disputer la rencontre le 18/05/2025 à 11H30 sur les installations de PRESLES

Considérant que cette rencontre ne pourra avoir lieu en raison d'une fermeture par arrêté municipal,

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Considérant qu'une rencontre 45 ANS est programmée sur les installations de PRESLES à 9H30,

Par ces motifs,

La Commission décide de programmer ce match à 11H30 à PRESLES

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAINE SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29272975 NANDY FC 21 – BOIS LE ROI 21 U16 D3F du 18/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

Considérant le nombre de rencontres organisées le 18/05/2025 sur les installations de NANDY, générant un problème d'occupation de terrain.

Considérant que le championnat arrive à son terme prochainement et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour le bon déroulement de la compétition,

Considérant qu'il y a nécessité de jouer la rencontre,

Par ces motifs, la Commission décide de valider la demande de modification d'horaire du club de NANDY FC

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 29272711 NANDY FC 22 – MORMANT FC 21 U16 D3D du 18/05/2025

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC

29/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

MATCH 28246593 SAVIGNY 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D2B du 18/05/2025

16/04/2025-Demande de modification d'horaire et d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 15H30 à COULOMMIERS au lieu de 16H00 à SAVIGNY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

08/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 18/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

Week-end du 24 et 25 mai 2025

RAPPEL« … Article 10 – le Calendrier

(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« … Article 10 – le Calendrier

(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***

MATCH 29237954 ENT.USBPO/ESPB 22 -LE MEE 23 U14 D4E du 24/05/2025

25/04/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DOSSIER EN ATTENTE

« … Article 10 – le Calendrier

(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAINT 23 U14 D4E du 24/05/2025

07/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« … Article 10 – le Calendrier

(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« … Article 10 – le Calendrier

(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations****… »***

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

09/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« … Article 10 – le Calendrier

(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations****… »***

29/04/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à MEAUX au lieu de VILLEPARISIS

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX

MATCH 29241059 COUBERT 5 – PAYS BIERES 5 45ANS POULE D du 25/05/2025

06/04/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PAYS BIERES

Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Lundi 28 Avril 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Challenge IDF U11G et U11F

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale Départementale du Samedi 10 Mai 2025 à Mitry-Mory

CHALLENGE IDF U11G

- FC OZOIR 1
- SAVIGNY LE TEMPLE 1
- VAL D'EUROPE FC 1
- LE MEE SPORTS FOOTBALL 1
- AS CHELLES 1
- US TORCY 1
- RCP FONTAINEBLEAU 1
- SENART MOISSY 1
- US VAIRES 1
- MITRY COMPANS GOELLY 1
- CS MEAUX ACADEMY 1
- UMS PONTAULT 1
- US ROISSY EN BRIE 1
- USM VILLEPARISIS 1
- US LOGNES 1
- FC MELUN 1

CHALLENGE IDF U11F

- US LOGNES 1
- CS MEAUX ACADEMY 1
- VAL D'EUROPE FC 1
- LE MEE SPORTS FOOTBALL 1
- MITRY COMPANS GOELLY 1
- SENART MOISSY 1
- COMBS LA VILLE CA 1
- ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 2
-

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire.

Cette réunion se tiendra en visioconférence le vendredi 02 mai 2025 à 12h00. Le lien de connexion sera transmis aux clubs via la messagerie officielle.

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.

Challenge Football Passion U10/U11F & U12U13F

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale du jeudi 08 mai 2025 à **PAYS DE BIERES**

Challenge U10/U11F

- CS MEAUX 2
- GRETZ OZOIR 1
- VAUX LA ROCHETTE 1
- ESPOIR FEMININ 1
- CS DAMMARTIN 1

Challenge U12/U13F

- LE MEE SPORTS FOOTBALL 1
- US VAIRES
- VAL D'EUROPE FC 1
- EFSSM 1F
- CHAMPS AS 1
- ST THIBAULT TORCY 1
- US LOGNES 1

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire. Cette réunion se tiendra en visioconférence le vendredi 02 mai 2025 à 13h00. Le lien de connexion sera transmis aux clubs via la messagerie officielle.

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.

Challenge Football Passion U10/U11 & U12/U13

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale du jeudi 08 mai 2025 à **QUINCY VOISINS**

Challenge Football Passion U10/U11 G

Poule A : UMS PONTAULT 3
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule B : ES BRIE NORD 12
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule C : SERVON 2

Poule D : VILLEPARISIS 12
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule E : MORET VENEUX FC 2
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25)

Poule F : VERNEUIL 1 (3ème de la poule)
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25)

- Élimination de PROVINS **12** (1er de la poule). Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U10/U11 (les équipes participant au Criterium Excellence ne peuvent pas participer au Challenge Football Passion et la hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums).

- Élimination de COURTRY 2 (2ème de la poule). Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U10/U11 (les équipes participant au Criterium Excellence ne peuvent pas participer au Challenge Football Passion et la hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums).

Poule G : VARENNES FC 12 **(**3ème de la poule)
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de CESSON 3 (1er de la poule). Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U10/U11 (La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums).

- Élimination de PORTUGAIS DE PONTAULT 12 (2ème de la poule). Article 9 du Règlement du Challenge Foot Passion U10/U11 (Absence feuille de composition lors de la Journée du 15/03).

POULE H : US QUINCY VOISINS FC 2.

Challenge Football Passion U12/U13 G

Poule A : FC MELUN 14 (2ème de la poule).

- Élimination de AVON 2 (1er de la poule). Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U12/U13 (La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums).

Poule B : MARLES 1.
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule C : CRECY FC 12 (3ème de la poule).

- Élimination de VAL D'EUROPE 2 (1er de la poule). Articles 1 et 6.1 du Règlement du Challenge Foot Passion U12/U13 (Beaucoup de modifications de joueurs sans liste déposée).

- Élimination de LIEUSAINT 12 (2ème de la poule). Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U12/U13 (La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums) et Article 6.1 (catégories d'âges autorisées à participer).

Poule D : AF PAYS DE L'OURCQ 3 (2ème de la poule).
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de COLLEGIEN 2 (1er de la poule). Forfait Général en critérium Espoirs U13 – Poule B

Poule E : TORCY PVM 13.
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

Poule F : US PONTHIERRY 12 (2ème de la poule).

(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

- Élimination de AVON 12 (1er de la poule). Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U12/U13 (La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums).

POULE G : VARENNES FC 1.
(La liste des joueurs présents le jour de la finale devra être identique à celle des joueurs ayant joué le 15/03/25).

POULE H : US VAIRES 14.

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire. Cette réunion se tiendra en visioconférence le mardi 06 mai 2025 à 12h00. Le lien de connexion sera transmis aux clubs via la messagerie officielle.

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.

Agenda Technique

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale foot en marchant	***19/05/2025***	MONTRY	**0**	**24**

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	***30/06/2025***	MONTRY	**7**	**17**

Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 03 MAI 2025

Club recevant	BRIE FC		BRIE NORD		MEAUX	
	BRIE FC	3	BRIE NORD	5	MEAUX	7
	ESBLY	2	COURTRY FOOTBALL	5	TRILPORT	4
	CHAUCONIN	2			NANTEUIL	3
	CONGISSOIS	1				
	~~OTHIS~~	~~0~~				
	MOUSSY	1				
		9		**10**		**14**

Club recevant	DAMMARTIN		VILLEPARISIS		VILLEPARISIS	
	DAMMARTIN	8	VILLEPARISIS	5	VILLEPARISIS	5
	VILLENOY	4	OTHIS	3	ST MARD	3
	MONTHYON	1	AS CHAMPS	2	ST THIBAULT	2
	ST PATHUS	3				
		16		**10**		**10**

Club recevant	ANNET		CHAMPS FFC		FERRIERES	
	ANNET	3	CHAMPS FFC	6	FERRIERES	4
	MITRY	4	CLAYE	6	BUSSY	6
	LAGNY	5			MAGNY	2
		12		**12**		**12**

Club recevant	BREUILLOISE		NOISIEL FA		CHELLES	
	BREUILLOISE	2	NOISIEL FA	5	CHELLES	9
	PLAINE DE France	2	EMERAINVILLE	2	TORCY	8
	THORIGNY	2	COURTRY ACADEMY	3		
	CHEVRY	3	LE PIN	2		
	LESIGNY	3				
		12		**12**		**17**

Club recevant	QUINCY		Site en attente		BRIE EST	
	QUINCY	6	JOUARRE	2	BRIE EST	1
	POMMEUSE	3	AFPO	3	FERTE SOUS JOUARRE	4
	REBAIS	2	BUCEENNE	2	LONGUEVILLE	2
	COSMO	1	CHANGIS	1	PROVINS	4
		12		**8**		**11**

Club recevant	VAL DE France		ALLIANCE 77		VAL D'EUROPE	
	VAL DE France	6	LOGNES	5	VAL D'EUROPE	8
	ROISSY EN BRIE U6 + U7	6	BRIARD U6 + U7	6	OZOIR U6 + U7	7
	CRECY	4	ALLIANCE 77	2	VERNEUIL L'ETANG	1
			SERVON	3		
		16		**16**		**16**

Club recevant	PORTUGAIS PONTAULT		VAIRES		COLLEGIEN	
	PORTUGAIS PONTAULT	4	VAIRES	6	COLLEGIEN	4
	PRESLES	2	GRETZ U6 + U7	6	PONTAULT UMS U6+ U7	8
	CESSON U6 + U7	5	FONTENAY TRESIGNY	2	MORMANT U6 + U7	4
	VAL DE L'YERRES	3				
	MARLES	2				
		16		**14**		**16**

Club recevant	LIEUSAINT		COULOMMIERS		USBPO	
	LIEUSAINT U6 + U7	8	COULOMMIERS	1	USBPO U6 + U7	6
	LE MEE U6 + U7	8	GUIGNES U6 + U7	4	OLYMPIQUE DU LOING	4
			JOUY YVRON	1	COMBS U6 + U7	4
			NANGIS	3		
			MOUROUX	2		
		16		**11**		**14**

Club recevant	FONTAINEBLEAU		CHATELET EN BRIE		SAVIGNY	
	RCPF	4	AVON	3	SAVIGNY U6 + U7	4
	MOISSY U6 + U7	9	VARENNES	4	HVS	2
	LA FORET	1	MELUN U6 + U7	5	BOIS LE ROI	2
	GRANDE PAROISSE	2	BOMBON U6 + U7	2	PONTHIERRY U6 + U7	4
			CHATELET U6 + U7	2		
		16		**16**		**12**

Club recevant	PAYS BIERES		VAUX LA ROCHETTE		MAROLLES	
	PAYS BIERES	1	VAUX LA ROCHETTE	3	MAROLLES	2
	MORET VENEUX	3	NANDY U6 + U7	6	BRAY	2
	DAMMARIE U6 + U7	7	MONTEREAU	5	GATINAIS	3
	CHAMPENOIS	2			AMICALE BOCAGE	2
					ST GERMAIN LAVAL	1
		13		**14**		**10**

Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 03 MAI 2025

Club recevant	ST MARD		OTHIS		CLAYE	
	ST MARD	3	OTHIS	4	CLAYE	6
	~~MONTHYON~~	~~0~~	BRIE NORD	6	BRIE FC	6
	MOUSSY	1	CONGISSOIS	1		
	COURTRY FOOTBALL	4	CHAUCONIN	3		
		8		**14**		**12**

Club recevant	NANTEUIL		TRILPORT		LOGNES	
	NANTEUIL	3	TRILPORT	4	LOGNES	5
	DAMMARTIN	4	DAMMARTIN	4	VAIRES	5
	ST PATHUS	3	VILLENOY	2		
		10		**10**		**10**

Club recevant	LOGNES		MEAUX		THORIGNY	
	LOGNES	5	TORCY	3	THORIGNY	2
	MEAUX	5	MEAUX	4	AS CHAMPS	2
			COUTRY ACADEMY	3	ANNET	2
					BREUILLOISE	4
		10		**10**		**10**

Club recevant	LE PIN		BUSSY		LAGNY	
	LE PIN	2	BUSSY	4	LAGNY	6
	VILLEPARISIS	6	PLAINE DE France	2	CHELLES	7
	MITRY MORY	4	MAGNY	3		
			EMERAINVILLE	1		
		12		**10**		**13**

Club recevant	~~ST THIBAULT~~		CHANGIS		FERTE SOUS JOUARRE	
	~~ST THIBAULT~~	~~0~~	CHANGIS	2	FERTE SOUS JOUARRE	5
	VAL D'EUROPE	4	COSMO	2	AFPO	4
			ESBLY	2	REBAIS	3
			POMMEUSE	2		
		4		**8**		**12**

Club recevant	~~BUCEENNE~~		MOUROUX		VERNEUIL	
	~~BUCEENNE~~	~~4~~	MOUROUX	2	VERNEUIL	1
	CRECY FC	4	BRIE EST	1	FERRIERES	6
			~~JOUARRE~~	~~0~~	NANGIS	3
			COULOMMIERS	2	BOMBON	2
					OZOUER LE VOULGIS	2
		8		**5**		**14**

Club recevant	LESIGNY		SERVON		MOISSY	
	LESIGNY	2	SERVON	3	MOISSY U8 + U9	6
	CHAMPS FFC	7	COLLEGIEN	3	FERRIERES	6
	ALLIANCE 77	3	CESSON U8 + U9	6		
		12		**12**		**12**

Club recevant	BRIARD		MELUN		~~PRESLES~~	
	BRIARD	5	MELUN U8 + U9	7	~~PRESLES~~	~~3~~
	NOISIEL FA	7	PONTAULT PORT	4	VAL DE France	4
			LA FORET	1	JOUY YVRON	3
					ARC EN CIEL	2
		12		**12**		**12**

Club recevant	GRETZ TOURNAN		UMS PONTAULT		FONTENAY TRESIGNY	
	GRETZ U8 + U9	6	UMS PONTAULT U9	4	FONTENAY TRESIGNY	3
	VAL D'EUROPE	6	VAL DE France	4	SAVIGNY U8 + U9	4
			LE MEE U9	4	LONGUEVILLE	3
					ROISSY U9	2
		12		**12**		**12**

Club recevant	VAL DE L'YERRES		LE MEE		PONTHIERRY	
	VAL DE L'YERRES	3	LE MEE U8	4	PONTHIERRY U8 + U9	6
	CPS PROVINS	5	ROISSY U8	4	LIEUSAINT U8 + U9	2
	PONTAULT UMS U8	4	OLYMPIQUE LOING U8	4	HVS	2
		12		**12**		**10**

Club recevant	MORMANT		NANDY		MORET VENEUX	
	MORMANT	3	NANDY U8 + U9	4	MORET VENEUX	3
	MARLES	3	OZOIR U8 + U9	6	DAMMARIE U8 + U9	5
	GUIGNES	4			GATINAIS	3
		10		**10**		**11**

Club recevant	OLYMPIQUE DU LOING		MONTEREAU		CHAMPAGNE	
	OLYMPIQUE LOING U9	3	MONTEREAU	6	CHAMPAGNE	2
	CHATELET U8 + U9	3	BOIS LE ROI	4	ST GERMAIN LAVAL	1
	FONTAINEBLEAU	3	AMICALE BOCAGE	2	VAUX LR U8 + U9	5
	MAROLLES	3			BRAY	2
		12		**12**		**10**

Club recevant	GRANDE PAROISSE		EBNSP			
	GRANDE PAROISSE	2	EBNSP	2		
	USBPO	4	VARENNES	4		
	AVON	3	PAYS BIERES	3		
	GOUAIX	3				
		12		**9**		**0**